

[ACCUEIL](#) | [SANTÉ](#)

Le CIUSSS de l'Estrie CHUS préoccupé par la détresse psychologique de ses employés

PUBLIÉ AUJOURD'HUI À 11 H 00



Des infirmières. Photo : Istock

Le CIUSSS de l'Estrie CHUS se dit déjà préoccupé par la détresse psychologique de plusieurs de ces travailleurs. Rappelons qu'un [sondage publié lundi par l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux \(APTS\) près de 55 % des professionnels et des techniciens du réseau de la santé de l'Estrie ont indiqué vivre un niveau de détresse psychologique élevée au travail.](#)

« Pour nous, la santé et le bien-être de nos employés c'est une priorité. Nous avons identifié dans notre organisation 10 priorités et la présence au travail en est une », explique Gilles Michaud, directeur des ressources humaines communications et des affaires juridiques CIUSSS de l'Estrie CHUS.

Monsieur Michaud précise que lorsqu'il est question de présence au travail il faut tenir compte de plusieurs facteurs. « Le sondage fait un pont direct entre la loi 10 et la détresse au travail, mais ce n'est pas le seul lien. On tente toujours de savoir si les postes qu'on offre sont intéressants, est-ce qu'il y a des postes précaires qui génèrent trop de roulement de personnel, ce sont des aspects qu'on regarde », précise-t-il.

Gilles Michaud indique que les endroits qualifiés de critiques sont déjà examinés. « Nous sommes déjà en action dans ces secteurs. »

Des mesures concrètes

« On s'assure que lorsqu'il y a des absences on peut rapidement remplacer le personnel pour appuyer l'équipe en place » raconte M. Michaud lorsqu'on lui demande les solutions qui sont élaborées pour alléger la tâche des employés. Il ajoute également que les gestionnaires s'assurent que lorsque des nouveaux employés sont embauchés ils ont eu la formation adéquate et pour assumer leurs nouvelles fonctions.

À LIRE AUSSI

[Taux d'absentéisme en hausse au CIUSSS : 1 personne sur 5 en congé](#)